

# Aidons Frontex à mieux contrôler

## L'invité

**Alexandre  
de Senarclens**

Député PLR  
au Grand  
Conseil



Nous voterons le 15 mai sur l'augmentation de la contribution de notre pays à Frontex, l'agence européenne de gardes-frontière et de gardes-côtes.

Créée en 2004, elle aide les États membres de l'accord de Schengen, dont la Suisse, à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation. Avec la crise migratoire de 2015, le mandat de Frontex a été renforcé et des moyens financiers et en personnel supplémentaires lui ont été accordés pour mieux soutenir les douaniers des États aux frontières extérieures de l'espace Schengen. On vote formellement sur une contribution annuelle qui sera portée progressivement de 24 millions à 61 millions de francs en 2027. En outre, notre pays va augmenter graduellement le personnel qu'il met à disposition.

Les référendaires critiquent Frontex car cette agence est soupçonnée d'avoir été incapable de respecter, ou de faire respecter par les gardes-frontière nationaux, le droit d'asile. Il y aurait eu des refoulements sans ménagement de réfugiés sans qu'ils n'aient eu l'opportunité de déposer une demande d'asile. Des opérations de «push-back» auraient été constatées en particulier en Grèce. Ces critiques sont évidemment à prendre au sérieux.

Frontex a d'ailleurs mis en place un système de signalement des incidents graves. Un responsable

chargé de faire respecter les droits fondamentaux et une équipe d'observateurs permettent l'identification et la prévention de toute violation des droits humains. L'extension mise en votation de Frontex va précisément permettre le renforcement de ces contrôles avec 40 observateurs supplémentaires.

En cas de refus, les risques sont majeurs pour la Suisse. En effet, la coopération de la Suisse à l'accord de Schengen, et à l'accord de Dublin qui y est lié, prendrait fin dans un délai de 90 jours. Il est alors unanimement admis que nos polices cantonales deviendraient incapables de lutter contre la criminalité transfrontalière (terrorisme, enlèvements, trafic, braquage, ...) car exclues de la base de données européenne (SIS) qui permet de signaler quotidiennement entre 40 et 60 personnes potentiellement dangereuses.

Ce sera aussi le retour des tracasseries administratives pour les Suisses voyageant en Europe et pour les touristes venant visiter notre pays. Avec la fin du dispositif d'asile Dublin, une hausse massive des requêtes à examiner est à prévoir ainsi que des coûts supplémentaires très importants.

Enfin, il convient de souligner que la migration est un défi majeur de ce XIX<sup>e</sup> siècle.

La Suisse ne peut pas s'isoler sur cet enjeu. Les guerres aux portes de l'Europe, la pauvreté de nombreuses régions du monde, renforcée par le réchauffement climatique, vont générer une pression migratoire croissante sur l'Europe. En communauté de destin avec l'UE, la Suisse doit assurer le respect des droits fondamentaux des migrants et le contrôle des frontières extérieures.